



# **DOCUMENT DE SYNTHÈSE**

**CONSEIL DE TERRITOIRE**  
**SEANCE DU 07 AVRIL 2025**

**10 – FINANCES ..... 3**

BUDGET PRINCIPAL .....	3
10.1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN - BUDGET PRINCIPAL EPT PARIS TERRES D'ENVOL ...	8
10.2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'ANNEE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL .....	9
10.3 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL .....	10
10.4 – BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL .....	11
ASSAINISSEMENT .....	12
10.5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT .....	16
10.6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'ANNEE 2024 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT .....	17
10.7 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT .....	18
10.8 – BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT .....	19
EAU POTABLE .....	20
10.9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL .....	22
10.10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'ANNEE 2024 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL .....	23
10.11 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL .....	24
10.12 – BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL .....	25
RESEAU DE CHALEUR .....	26
10.13 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID .....	28
10.14 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'ANNEE 2024 – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID .....	29
10.15 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID .....	30
10.16 – BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID .....	31
10.17 – MODALITES DE REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL .....	32
10.18 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE PARIS TERRES D'ENVOL POUR L'ANNEE 2025 .....	34
10.19 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2025 .....	35

## PRESENTATION CA 2024 ET BP 2025

Le tableau reprend les données de 2023 afin de pouvoir comparer le CA de 2024. De même pour le budget 2024 avec le budget 2025. Il faut noter que le budget 2024 intègre les décisions modificatives. Cette présentation nous permet de présenter les quatre délibérations CG 2024, CA 2024, affectation du résultat et BP 2025. L'analyse du CA 2024 est faite, la comparaison par rapport à 2023 est présentée sous la forme (+/- xxx K€/2023) et le budget 2025 est présenté en italique sous la forme BP 25 xxxxx

## BUDGET PRINCIPAL

Une erreur du logiciel comptable qui additionne dans la maquette du compte administratif le réalisé avec le dépassement de crédit a généré deux erreurs au compte 7478211 et 21848. Ceci améliore les résultats 2024 de fonctionnement de 2 066.82 € et investissement de 3 891.26 €. Sur le budget 2025, cela diminue le recours à l'emprunt de 5 958.08 €. La présentation et les CA, CG et budgets joints sont modifiés.

## LE 6 LIGNES :

Ce budget financé par la CFE et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le FCCT des villes (190 M€). 50 % du budget repart vers la métropole (97 M€) afin qu'elle puisse financer les attributions de compensations des villes. La majeure partie des dépenses restantes concerne les ordures ménagères (57 M€), le reste (28 M€) permet de payer les salaires et prestations. Les investissements de 74 M€ sont financés par l'épargne cumulée, les subventions et un emprunt de 5 M€. La CAF 2024 est de 28 M€. Les excédents des années antérieures étant utilisés, le BP 25 se construit sur la CAF annuelle. Des opérations spéciales interne à la section d'investissement pour récupérer du FCTVA, sont prévus en 2025 (35 M€).

- Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL											
Chap	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025	Chap	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
014	ATTENUATION DE PRODUITS	103 303 622	99 763 134	99 763 133,00	100 867 441,00	013	ATTENUATION DE CHARGES	244 456	220 000	130 233,31	200 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	43 462 424	47 862 925	47 089 183,58	52 417 612,00	70	PRODUITS DES SERVICES	3 178 494	3 620 970	2 467 642,56	2 783 958,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	8 818 548	10 121 460	9 469 244,68	10 718 720,00	73	IMPOTS ET TAXES	6 325 479	6 325 479	6 320 626,00	6 320 485,00
65	AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE	32 895 941	25 348 231	21 676 971,21	24 859 994,00	731	FISCALITE LOCALE	130 621 285	133 963 544	135 724 211,00	131 698 000,00
6586	FRAIS FONCTIONNEMENT GROUPE ELUS					74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	63 936 776	68 610 356	63 173 633,44	66 014 041,00
						75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	16 111 068	74 319	1 335 161,64	55 444,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>188 480 535</b>	<b>183 095 750</b>	<b>177 998 532,47</b>	<b>188 863 767,00</b>		<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>220 417 557</b>	<b>212 814 668</b>	<b>209 151 507,95</b>	<b>207 071 928,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 328 989	3 000 000	2 619 142,41	2 500 000,00	76	PRODUITS FINANCIERS				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 719	72 000	8 256,90		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	258		110 391,50	10 000 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS					78	REPRISES SUR PROVISIONS				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>189 815 242</b>	<b>186 167 750</b>	<b>180 625 931,78</b>	<b>191 363 767,00</b>		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>220 417 815</b>	<b>212 814 668</b>	<b>209 261 899,45</b>	<b>217 071 928,00</b>
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT		49 037 552		7 109 261,00	042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	66 459	70 000	66 458,71	955 000,00
042	OPE. ORDRE ENTRE SECTIONS	4 616 141	5 265 000	4 895 727,87	9 553 900,00	043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				10 000 000,00
042	OPE. ORDRE CESSION IMMOBILISATION				10 000 000,00		<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>66 459</b>	<b>70 000</b>	<b>66 458,71</b>	<b>955 000,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 616 141</b>	<b>54 302 552</b>	<b>4 895 727,87</b>	<b>26 663 161,00</b>		<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>	<b>220 484 274</b>	<b>212 884 668</b>	<b>209 328 358,16</b>	<b>218 026 928,00</b>
	<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>	<b>194 431 383</b>	<b>240 470 302</b>	<b>185 521 659,65</b>	<b>218 026 928,00</b>	002	RESULTAT REPORTE N-1	7 600 642	27 741 015	27 741 015,43	
002	RESULTAT REPORTE N-1						<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>228 084 916</b>	<b>240 625 683</b>	<b>237 069 373,59</b>	<b>218 026 928,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>194 431 383</b>	<b>240 470 302</b>	<b>185 521 659,65</b>	<b>218 026 928,00</b>		<b>Déficit d'exploitation de l'année</b>			<b>26 052 891,34</b>	<b>23 806 698,51</b>

Chap	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
014	ATTENUATION DE PRODUITS	103 303 622	99 763 134	99 763 133,00	100 867 441,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	43 462 424	47 862 925	47 089 183,58	52 417 612,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	8 818 548	10 121 460	9 469 244,68	10 718 720,00
65	AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE	32 895 941	25 348 231	21 676 971,21	24 859 994,00
6586	FRAIS FONCTIONNEMENT GROUPE ELUS				
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>188 480 535</b>	<b>183 095 750</b>	<b>177 998 532,47</b>	<b>188 863 767,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 328 989	3 000 000	2 619 142,41	2 500 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 719	72 000	8 256,90	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>189 815 242</b>	<b>186 167 750</b>	<b>180 625 931,78</b>	<b>191 363 767,00</b>
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT		49 037 552		7 109 261,00
042	OPE. ORDRE ENTRE SECTIONS	4 616 141	5 265 000	4 895 727,87	9 553 900,00
042	OPE. ORDRE CESSION IMMOBILISATION				10 000 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 616 141</b>	<b>54 302 552</b>	<b>4 895 727,87</b>	<b>26 663 161,00</b>
	<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>	<b>194 431 383</b>	<b>240 470 302</b>	<b>185 521 659,65</b>	<b>218 026 928,00</b>
002	RESULTAT REPORTE N-1				
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>194 431 383</b>	<b>240 470 302</b>	<b>185 521 659,65</b>	<b>218 026 928,00</b>

Les dépenses de fonctionnement sont :

- Atténuation de produits (014) pour un montant de 100 M€, soit 54% des dépenses totales de fonctionnement comme en 2023
  - CA24 La dotation d'équilibre est très largement le premier poste des dépenses de fonctionnement avec un montant de 97 M€ (- 1 M€ / 2023)
  - CA24 L'atténuation de produit liée aux reversements FPIC de 3 M€ (- 800 K€ / 2023)

- BP 25 la dotation MGP est proposée en baisse de 2 M€ (voir les recettes de CFE) et le FPIC en hausse de 2 M€ (voir la délibération du CT sur la prise en charge de la baisse des villes)
- Charges à caractère général (011) pour un montant de 47 M€ soit 25% des dépenses totales de fonctionnement
  - CA24 Le poste le plus significatif concerne les Déchets 40.2 M€ (+ 4 M€ / 2023) et notamment la collecte pour 29 M€. Cette hausse est liée au paiement de facture 2023 non rattachées.
  - CA24 Pour les Affaires Générales 2.4 M€
    - BP25 les déchets sont proposés en hausse à 41 M€
- Autres charges de gestion courante (65) pour un montant de 22 M€, soit 11% des dépenses totales de fonctionnement (la comparaison avec 2023 est trompeuse car 2023 intégrait une opération d'achat/revente de terrain de 14.7 M€).
  - CA24 Le poste traitement des déchets (SYCTOM) 16.1 M€ (+ 2 M€ / 2023)
  - CA24 Le poste Informatique pour les hébergements et logiciels 435 K€ € (stable / 2023)
  - CA24 Le secteur du Développement Economique représente 660 K€ de subventions versées (+ 100 K€ / 2023)
  - CA24 Le poste Mobilités pour 1.2 M€ avec vert Galant pour 600 K€ (+ 700 K€ / 2023)
    - BP25 les déchets sont proposés à 18.6 M€ en hausse de 2.5 M€.
    - BP25 l'informatique est stable
    - BP 25 le développement économique est stable
- Charges de personnel (012) pour un montant de 9.5 M€, soit 12% des dépenses totales de fonctionnement
  - CA24 Le personnel de l'assainissement est refacturé 1.8 M€ (+ 100 K€ / 2023)
    - BP25 Le budget DEA est à 2 M€ en hausse de 11 % (voir le budget assainissement)
    - BP25 le personnel est en hausse prévisionnelle de 4 % y compris 1 % qui provient de la hausse des taux CNRACL et maladie (130 K€).
- Charges d'amortissement (68) pour un montant de 5 M€, soit 3 % des dépenses totales de fonctionnement
  - CA24 Elles augmentent de 280 K€ avec l'amortissement des immobilisations de l'exercice.
    - BP25 Les amortissements augmentent à cause de l'amortissement de toutes les immobilisations (dont l'Arena) et à cause du basculement des études en immobilisation qui va être fait. Cela permettra de récupérer la TVA. Ces études seront amorties sur 10 ans.
    - BP25 Les achats-reventes de terrain pour les opérations Drancy et Tremblay-en-France de 10 M€ se traduisent par une écriture d'ordre afin de sortir l'immobilisation.

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient des chapitres :

Chap	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
013	ATTENUATION DE CHARGES	244 456	220 000	130 233,31	200 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	3 178 494	3 620 970	2 467 642,56	2 783 958,00
73	IMPOTS ET TAXES	6 325 479	6 325 479	6 320 626,00	6 320 485,00
731	FISCALITE LOCALE	130 621 285	133 963 544	135 724 211,00	131 698 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	63 936 776	68 610 356	63 173 633,44	66 014 041,00
75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	16 111 068	74 319	1 335 161,64	55 444,00
<i>Total des recettes de gestion courante</i>		<i>220 417 557</i>	<i>212 814 668</i>	<i>209 151 507,95</i>	<i>207 071 928,00</i>
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	258		110 391,50	10 000 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS				
<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>220 417 815</i>	<i>212 814 668</i>	<i>209 261 899,45</i>	<i>217 071 928,00</i>
042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	66 459	70 000	66 458,71	955 000,00
043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>66 459</i>	<i>70 000</i>	<i>66 458,71</i>	<i>955 000,00</i>
<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>		<b>220 484 274</b>	<b>212 884 668</b>	<b>209 328 358,16</b>	<b>218 026 928,00</b>
002	RESULTAT REPORTE N-1	7 600 642	27 741 015	27 741 015,43	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>228 084 916</b>	<b>240 625 683</b>	<b>237 069 373,59</b>	<b>218 026 928,00</b>
Excédent d'exploitation de l'année		<b>26 052 891,34</b>		<b>23 806 698,51</b>	

- CA24 Fiscalité locale (731) pour un montant de 136 M€, soit 64% des recettes totales de fonctionnement dont les deux composantes sont :
  - CA24 CFE : 78.4 M€. Le montant intègre 1.5 M€ de redressement des années antérieures (+ 3.8 M€ / 2023)
  - CA24 TEOM : 57.2 M€ (+ 2 M€ / 2023)
  - CA24 FNGIR est par définition stable à 5.8 M€.
  - CA24 FPIC : 500 K€ est stable
    - BP25 la CFE est proposée à 73 € soit une baisse de 5% et 0.5 M€ de redressements (voir ci-dessous)
    - BP25 la TEOM est proposée à 58.2 M€ en hausse de 2 %
    - BP25 Le FPIC et le FNGIR sont stables
- Dotations et participations (74) pour un montant de 63 M€, soit 28% des recettes totales de fonctionnement dont les principales composantes sont :

- CA24 Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) pour 36,4 M € (+ 0.2 M€ / 2023)
- CA24 Les compensations fiscales de CFE industrielle et CVAE pour 21.2 M€ (+ 1.8 M€ / 2023)
- CA24 La compensation DCRTP pour 3,5 M € (-0.2 M€ / 2023)
  - BP25 le FCCT est proposé en baisse de 0.2 M€.
  - BP25 la compensation de CFE industrielle est proposé à 17.9 M€.
  - BP25 La DCRTP est proposée à 2.8 M€ en baisse de 0.7 M€
  - BP25 La compensation de CVAE est proposée à 3.7 M€.
- CA24 Produits des services (70) pour un montant de 2.5 M€, soit 1 % des recettes totales de fonctionnement, en baisse.
- CA24 Produits de gestion courantes (75) pour un montant de 1.3 M€, soit 0.6 % des recettes totales de fonctionnement. La comparaison par rapport à 2023 est biaisée de l'opération achat revente de 2023 de 14,7 M€, en retraité 2023 est de 1 365 273 €. Le montant est donc stable.

#### BP25 Recettes des taxes

Pour la CFE, les bases prévisionnelles sont mauvaises. Le nombre d'établissement est en hausse entre 2024 et 2025, il passe de 16 900 à 17 450 mais le montant de base taxable de CFE passe de 228 M€ à 216 M€, soit une baisse de plus de 5%. La perte de recettes par rapport à 2024 est de 4 M€. Aucune analyse détaillée n'est possible, nous n'avons reçu que les informations par commune. Toutefois une demande de vérification des données a été demandée aux services fiscaux.

Communes	TAUX 2021	TAUX 2023	TAUX 2024	TAUX 2025	Base prév. 2022	Base prév. 2023	2023/2022	Base prév. 2024	2024/2023	Base prév. 2025	2025/2024	Produits attendus	
Aulnay-sous-Bois	33,87	33,82	33,84	33,78	44 914 726	47 326 008	5,4%	48 231 226	1,9%	45 348 688	-6,0%	15 318 787	
Le Blanc-Mesnil	44,10	42,19	41,28	40,29	19 840 529	20 286 471	2,2%	19 939 580	-1,7%	19 449 458	-2,5%	7 836 187	
Le Bourget	34,47	34,32	34,29	34,17	9 532 671	9 037 745	-5,2%	9 207 135	1,9%	9 358 267	1,6%	3 197 720	
Drancy	36,71	36,15	35,91	35,59	13 243 318	14 385 881	8,6%	15 173 037	5,5%	15 597 678	2,8%	5 551 214	
Dugny	36,13	35,68	35,49	35,22	4 040 065	4 846 886	20,0%	5 280 434	8,9%	5 194 138	-1,6%	1 829 375	
Sevran	31,45	31,84	32,08	32,24	6 699 786	7 146 977	6,7%	7 117 794	-0,4%	7 198 917	1,1%	2 320 931	
Tremblay-en-France	31,45	31,84	32,08	32,24	90 474 103	96 767 981	7,0%	101 513 401	4,9%	93 097 883	-8,3%	30 014 757	
Villepinte	31,45	31,84	32,08	32,24	21 399 565	21 681 024	1,3%	21 881 743	0,9%	21 449 067	-2,0%	6 915 179	
<b>TOTAL EPT</b>	<b>taux de référence EPT</b>				<b>33,68</b>	<b>210 144 763</b>	<b>221 478 973</b>	<b>5,4%</b>	<b>228 344 350</b>	<b>3,1%</b>	<b>216 694 096</b>	<b>-5,1%</b>	<b>72 982 572</b>
TOTAL CFE					70 784 439	74 585 897	5,4%	76 900 847	3,1%				

Pour la TEOM les simulations de l'administration sont plus cohérentes :

L'augmentation est de 2 %, supérieure à la hausse fiscale des habitations de 1.7 % et d'une estimation de 0.5%/1 % pour les professionnels.

Les secteurs qui portent la croissance sur 2 ans sont les zones 2 et 3. La zone 4 avec beaucoup de professionnels est plus stable.

Zones	Communes	Taux	Base prévisionnelle 2023	Base prévisionnelle 2024	variation 24/23	Base définitive 2024	Base prévisionnelle 2025	variation 25/24	Produits attendus
Zone 1	Aulnay-sous-Bois	9,62%	148 044 499	152 147 074	2,8%		155 878 620	2,5%	14 995 523
Zone 2	Le Blanc-Mesnil	9,13%	96 952 795	104 565 414	7,9%		106 829 097	2,2%	9 753 497
Zone 3	Le Bourget Drancy Dugny	8,74%	152 191 531	159 169 361	4,6%		164 820 567	3,6%	14 405 318
Zone 4	Sevran Tremblay-en-France Villepinte	7,45%	250 665 679	254 603 007	1,6%		255 794 493	0,5%	19 056 690
<b>total base</b>			647 854 504	670 484 856	3,5%	671 814 075	683 322 777	1,9%	
<b>total de taxe</b>			<b>55 069 804</b>	<b>57 062 696</b>		<b>57 148 753</b>			<b>58 211 027</b>
<b>variation par rapport à l'année précédente</b>				<b>3,62%</b>		<b>0,15%</b>			<b>2,01%</b>

- Section d'investissement

La répartition des dépenses d'investissement se décompose de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL											
Chap	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025	Chap	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE	2 679 248	5 000 000	3 605 407,01	5 000 000,00	10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE	33 450 144	16 912 518	13 259 905,31	61 047 713,94
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 732 471	18 086 659	10 188 202,48	10 066 950,58	13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	11 446 021	26 774 914	10 915 524,06	29 633 316,17
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 122 345	9 358 151	6 462 373,25	9 772 302,38	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 000 000	22 100 124	5 000 000,00	27 463 486,92
204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	8 056 727	52 279 838	13 201 682,37	35 152 174,88	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 769 900	16 571 530		11 439 001,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 468 288	56 138 943	43 920 666,30	51 837 450,59	23	IMMOBILISATION EN COURS			4 566 168,31	
23	IMMOBILISATION EN COURS	483 348	30 000		50 000,00	27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE	5 500 000	159 458	11 400,00	1 900 935,00
26	PARTICIPATION ET CREANCE RATTACHEE	17 706	1 599 611	590 268,93	14 884,46						
27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE										
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>68 560 132</b>	<b>142 493 202</b>	<b>77 968 600,34</b>	<b>111 893 762,89</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>89 166 065</b>	<b>82 518 544</b>	<b>33 752 997,68</b>	<b>131 484 453,03</b>
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	66 459	70 000	66 458,71	955 000,00	021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT		49 037 552		7 109 261,00
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				32 500 000,00	040	CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	4 616 141	5 265 000	4 895 727,87	9 553 900,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>66 459</b>	<b>70 000</b>	<b>66 458,71</b>	<b>33 455 000,00</b>	041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	0	0	0,00	32 500 000,00
	<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>	<b>68 626 590</b>	<b>142 563 202</b>	<b>78 035 059,05</b>	<b>145 348 762,89</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 616 141</b>	<b>54 302 552</b>	<b>4 895 727,87</b>	<b>59 163 161,00</b>
001	RESULTAT REPORTE N-1	31 068 133	5 912 518	5 912 517,64	45 298 851,14		<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>	<b>93 782 205</b>	<b>136 821 096</b>	<b>38 648 725,55</b>	<b>190 647 614,03</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>99 694 723</b>	<b>148 475 720</b>	<b>83 947 576,69</b>	<b>190 647 614,03</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>93 782 205</b>	<b>136 821 096</b>	<b>38 648 725,55</b>	<b>190 647 614,03</b>
	Déficit d'investissement de l'année			-39 386 333,50			Excédent d'investissement de l'année	25 155 614,89			

Chap	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE	2 679 248	5 000 000	3 605 407,01	5 000 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 732 471	18 086 659	10 188 202,48	10 066 950,58
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 122 345	9 358 151	6 462 373,25	9 772 302,38
204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	8 056 727	52 279 838	13 201 682,37	35 152 174,88
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 468 288	56 138 943	43 920 666,30	51 837 450,59
23	IMMOBILISATION EN COURS	483 348	30 000		50 000,00
26	PARTICIPATION ET CREANCE RATTACHEE	17 706	1 599 611	590 268,93	14 884,46
27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>68 560 132</b>	<b>142 493 202</b>	<b>77 968 600,34</b>	<b>111 893 762,89</b>
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	66 459	70 000	66 458,71	955 000,00
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				32 500 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>66 459</b>	<b>70 000</b>	<b>66 458,71</b>	<b>33 455 000,00</b>
	<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>	<b>68 626 590</b>	<b>142 563 202</b>	<b>78 035 059,05</b>	<b>145 348 762,89</b>
001	RESULTAT REPORTE N-1	31 068 133	5 912 518	5 912 517,64	45 298 851,14
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>99 694 723</b>	<b>148 475 720</b>	<b>83 947 576,69</b>	<b>190 647 614,03</b>
	Déficit d'investissement de l'année			-39 386 333,50	

- Immobilisations en cours (23) pour un montant de 44 M€ soit 56% des dépenses totales d'investissement (-2 M€ / 2023)
  - CA24 Travaux du Grand Paris Aréna 24.6 M€
  - CA24 Réalisation du gymnase et village médias de Dugny 2.8 M€
  - CA24 Centre culturel de Drancy 13.1 M€
  - CA24 Vallon du Sausset 2.7 M€.
    - BP25 le gymnase de Dugny 5.2 M€
    - BP25 le centre culturel de Drancy 20.5 M€.
    - BP25 les renouvellements urbains pour 14.2 M€
    - BP25 le vallon du Sausset pour 1.4 M€
- Subvention d'équipement versées (204) pour un montant de **6.4 M€**, soit 9% des dépenses totales d'investissement
  - CA24 Financement des ouvrages olympiques 1.7 M€
  - CA24 Subventions d'équipements 3.3 M€
    - BP25 solde Mitry Princet 1.9 M€
    - BP25 la fin de la subvention Solideo 1 M€
    - BP25 les subventions pour les rénovations d'habitat 1.7 M€.
- Immobilisations corporelles (21) pour un montant de **13 M€**, soit 17 % des dépenses totales d'investissement
  - CA24 Achats de bacs pour la collecte des déchets 700 K€ et bacs de pré-collecte 500 K€
  - CA24 Mobilité pour 1 M€
  - CA24 Eaux pluviales 5.5 M€
  - CA24 Acquisition espace Saint-Exupéry 4.5 M€
    - BP25 les acquisitions foncières pour 9 M€ avec 10 M€ qui seront revendus
    - BP25 Pour les déchets, 2 M€
    - BP25 Eaux pluviales 5.7 M€.
    - BP25 Afin de récupérer la TVA sur les études, celles-ci sont comptabilisées en investissements directement. De même, il est prévu des écritures d'ordre (041) pour 32 M€ afin de répartir les avances versées aux SPL dans les immobilisations et de rattacher les études aux immobilisations, toujours dans ce même but.

Chap	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE	33 450 144	16 912 518	13 259 905,31	61 047 713,94
	dont excédent de fonct. capitalisé 1068	23 317 292	5 912 518	5 912 517,64	51 547 713,94
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	11 446 021	26 774 914	10 915 524,06	29 633 316,17
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 000 000	22 100 124	5 000 000,00	27 463 486,92
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 769 900	16 571 530		11 439 001,00
23	IMMOBILISATION EN COURS			4 566 168,31	
27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE	5 500 000	159 458	11 400,00	1 900 935,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>89 166 065</b>	<b>82 518 544</b>	<b>33 752 997,68</b>	<b>131 484 453,03</b>
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT		49 037 552		7 109 261,00
040	CESSIONS DES IMMOBILISATIONS				10 000 000,00
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 616 141	5 265 000	4 895 727,87	9 553 900,00
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	0	0	0,00	32 500 000,00
	<b>Total hors recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 616 141</b>	<b>54 302 552</b>	<b>4 895 727,87</b>	<b>59 163 161,00</b>
	<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>	<b>93 782 205</b>	<b>136 821 096</b>	<b>38 648 725,55</b>	<b>190 647 614,03</b>
001	RESULTAT REPORTE N-1			0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>93 782 205</b>	<b>136 821 096</b>	<b>38 648 725,55</b>	<b>190 647 614,03</b>
	Excédent d'investissement de l'année	25 155 614,89			

L'essentiel des recettes d'investissement provient des chapitres :

- CA24 Emprunts et dettes assimilés (16) pour un montant de 5 M€, soit 28 % des recettes totales d'investissement
- CA24 Dotations, fonds et réserves (10) pour un montant de 13 M€, soit 34 % des recettes totales d'investissement dont 7.3 M€ de FCTVA et 5.9 M€ de dotation à la réserve d'investissement.
- CA24 Les subventions d'investissements reçues (13) pour 11 M€ soit 13 % des recettes totales d'investissement dont 6.7 pour l'Arena, 1.3 M€ pour le Gymnase, 1.2 M€ pour le centre culturel et 1.4 M€ pour des ZAC.
- CA24 Immobilisation en cours (23) pour 4.5 M€ correspondent aux remboursements des avances de la construction de l'ARENA
  - BP25 les emprunts sont proposés à 27 M€. Ils seront appelés en fonction des réalisations.
  - BP25 la FCTVA pour 9.5 M€ et dotation à la réserve d'investissement 51 M€.
  - BP25 les subventions d'investissement proposée à 18.5 M€ dont 2.8 M€ pour l'Arena, 1.5 M€ pour le Gymnase, 7.9 M€ pour le centre culturel, 4.5 M€ pour la mobilité et 2.2 M€ pour des ZAC.
  - BP25 les cessions de terrain correspondent aux opérations d'achat revente de terrains pour 10 M€.

#### LES RESULTATS 2024

- **Section de fonctionnement :**
  - Recettes de l'exercice (a) : 209 326 291.34 €
  - Dépenses de l'exercice (b) : 185 521 659.65 €
  - Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = (a)-(b) : 23 804 631.69 € (excédent)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) : 27 741 015.43 € (excédent)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement (c)+(d) : 51 545 647.12 € (excédent)**
- **Section d'investissement**
  - Recettes de l'exercice (a') : 38 648 725.55 €
  - Dépenses de l'exercice (b') : 78 038 950.31 €
  - Résultat d'investissement de l'exercice (c') = (a') -(b') : - 39 390 224.76 € (déficit)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d') : - 5 912 517.64 € (déficit)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (c')+(d') : - 45 302 742.40 € (déficit)**
- **Restes à réaliser :**
  - Section de fonctionnement :
    - En dépenses : 0 €
    - En recettes : 0 €
  - Section d'investissement :
    - En dépenses : 24 629 752.89 €
    - En recettes : 11 262 014.17 €

#### AFFECTATION DE RESULTAT 2024

Le résultat de fonctionnement est affecté à l'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement :

- Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 51 545 647.12 €
- Investissement (D001) : - 45 302 742.40 € (déficit)

#### BUDGET 2025

Le budget 2025 est moins bon qu'anticipé qu'au moment du DOB. En effet, la baisse de 4 M€ des recettes de CFE est une information inattendue. De même la décision de prendre en charge les 2 M€ de FPIC ne pouvait pas être anticipée. Normalement ce dernier montant est surestimé car nous devrions bénéficier de la baisse annuelle de 500 à 700 K€. Il nous faut attendre le mois de juillet pour confirmer cette bonne nouvelle.

Le gros travail qui sera réalisé sur les études comptabilisées les années antérieures devraient permettre de récupérer au moins 5 M€ de FCTVA supplémentaire en 2026.

L'écart de CAF (capacité d'autofinancement) entre le budget 2025 et le budget 2024 (-10 M€) s'explique par la baisse de CFE 4 M€, la prise en charge du FPIC de 2 M€ pour éviter la baisse de recettes dans les villes, la baisse de la DCRTP de 0.7 M€, la hausse anticipée des ordures ménagères de 3 M€, la DSP 7 pour 0.8 M€. Les autres charges augmentent de l'inflation alors que nos autres recettes sont stables.

#### **10.1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN - BUDGET PRINCIPAL EPT PARIS TERRES D'ENVOL**

Le compte de gestion est établi par le comptable. Il comprend notamment les mouvements relatifs à l'exécution budgétaire de l'exercice, la détermination du résultat et son intégration dans le bilan.

S'agissant du budget principal, il fait ressortir les montants suivants :

- **Section de fonctionnement :**
  - **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement :** 51 545 647.12 € (excédent)
- **Section d'investissement**
  - **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement :** - 45 302 742.40 € (déficit)

Ces montants sont en conformité avec ceux portés dans le compte administratif.

**Le conseil de territoire est donc invité à approuver et d'arrêter le compte de gestion 2024 du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol, tel qu'établi par le Comptable de Sevrans.**

#### **DELIBERATION N°XX - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN – BUDGET PRINCIPAL EPT PARIS TERRES D'ENVOL**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31,

**Vu** la délibération n°48 du 8 avril 2024 portant vote du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024,

**Vu** la délibération n°108 du 26 juin 2024 portant vote du budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2024,

**Vu** le compte de gestion dressé par le comptable de Sevrans pour l'exercice 2024,

**Considérant** l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le compte de gestion du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable de Sevrans, arrêté comme suit :
  - **Section de fonctionnement :**
    - Résultat de fonctionnement de l'exercice : 23 804 631.69 € (excédent)
    - Résultat N-1 reporté sur l'exercice : 27 741 015.43€ (excédent)
    - **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement : 51 545 647.12 € (excédent)**
  - **Section d'investissement**
    - Résultat d'investissement de l'exercice : - 39 390 224.76 € (déficit)
    - Résultat N-1 reporté sur l'exercice : - 5 912 517.64 € (déficit)
    - **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement : - 45 302 742.40 € (déficit)**

**Certifié conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

Au global le Compte Administratif 2024 affiche les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement :**
  - Résultat de fonctionnement de l'exercice : 23 804 631.69 € (excédent)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice : 27 741 015.43€ (excédent)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement :** **51 545 647.12 € (excédent)**
- **Section d'investissement**
  - Résultat d'investissement de l'exercice : - 39 390 224.76 € (déficit)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice : - 5 912 517.64 € (déficit)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement :** **- 45 302 742.40 € (déficit)**

Restes à réaliser :

- **Section de fonctionnement :**
  - En dépenses : 0 €
  - En recettes : 0 €
- **Section d'investissement :**
  - En dépenses : 24 629 752.89 €
  - En recettes : 11 262 014.17 €

Le conseil de territoire est donc invité à constater, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, à reconnaître la sincérité des restes à réaliser, et à arrêter les résultats du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024 à :

- un solde d'exécution de 6 242 905.72 € (excédent)
  - En section de fonctionnement un résultat de clôture de 51 545 647.12 € (excédent)
  - En section d'investissement un résultat de clôture de – 45 302 742.40 € (déficit)

**DELIBERATION N°XX - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'ANNEE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M157,

**Vu** la délibération n°48 du 8 avril 2024 portant vote du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024,

**Vu** la délibération n°108 du 26 juin 2024 portant vote du budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2024,

**Vu** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol, dressé pour l'exercice 2024 par le comptable de Sevrans,

**Vu** l'état des restes à réaliser d'investissement du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol arrêté au 31 décembre 2024,

**Considérant** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2024.

**Considérant** le retrait du Président.

**Après en avoir délibéré :**

- **Constata**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol dressé pour l'exercice 2024 à :
  - Section de fonctionnement : 51 545 647.12 € (excédent)
  - Section d'investissement : – 45 302 742.40 € (déficit)

**Certifié conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

### 10.3 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Les opérations recensées dans le compte administratif 2024 du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol font apparaître le besoin de la section d'investissement. Il vous est donc proposé de tout basculer en investissement.

Afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, les résultats de chaque section sont reportés comme suit :

- Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 51 545 647.12 €
- Investissement : - 45 302 742.40 € (déficit)

**Le conseil de territoire est donc invité à affecter l'excédent de 51 545 647.12 €, constaté en section de fonctionnement, en recettes d'investissement sur la nature 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et à porter ce montant au budget 2025.**

#### DELIBERATION N°XX - FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57, qui prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif,

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol,

**Vu** la délibération de ce jour arrêtant le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol, qui fait apparaître un résultat de fonctionnement en excédent de 51 545 647.12 € et un solde d'exécution d'investissement cumulé en déficit de 45 302 742.40 €,

**Vu** l'état des restes à réaliser d'investissement du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol arrêté au 31 décembre 2024, qui présente un solde en déficit de 13 367 738.72 €

**Vu** le rapport de présentation ci-annexé,

**Considérant** que le cumul des résultats d'investissement 2024, des résultats d'investissement reportés N-1 et du solde des reports fait apparaître un excédent de 51 545 647.12 € en section de fonctionnement et un déficit de 45 302 742.40 € en section d'investissement,

**Après en avoir délibéré,**

- **Affecte** l'excédent de 51 545 647.12 € constaté en section de fonctionnement comme suit :
  - en recettes d'investissement sur la nature 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 51 545 647.12 €
  - en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 0.00 €
- **Affecte** le résultat de clôture de la section d'investissement en dépenses au chapitre D001 : 45 302 742.40 €
- **Porte** ces montants au budget 2025.

**Pour extrait conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

#### 10.4 – BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire est donc invité à adopter le budget du budget principal pour l'exercice 2025, équilibré au montant de 408 678 433.29 € réparti comme suit :

en section de fonctionnement	218 026 928.00€
en section d'investissement	190 651 505.29 €

#### DELIBERATION N°XX – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M57,

**Vu** la délibération n°140 du 10 octobre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et, entre autres, l'autorisation donnée au Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

**Vu** la délibération n°147 du 10 octobre 2022 portant convention de services comptables et financiers entre la DDFiP, la trésorerie municipale de Sevran et l'EPT Paris Terres d'Envol,

**Vu** la délibération n°27 du 17 mars 2025 portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

**Considérant** le projet de budget du budget principal établi pour l'exercice 2025,

**Après en avoir délibéré,**

- **Adopte** le budget du budget principal pour l'exercice 2025, équilibré au montant de 408 678 433.29 € et réparti comme suit :
  - en section de fonctionnement 218 026 928.00€
  - en section d'investissement 190 651 505.29 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour extrait conforme**

Le Président

**Bruno BESCHIZZA**

## ASSAINISSEMENT

### LE 6 LIGNES :

Ce budget, financé par les redevances des usagers, permet de financer pour 2/5<sup>ème</sup> l'exploitation des services et pour 3/5<sup>ème</sup> l'investissement et les intérêts. En fonctionnement après des années de difficulté à recruter, les équipes sont enfin complètes, ce qui explique l'évolution de la masse salariale. En investissement, les équipes réussissent à mener les projets importants en cohérence avec le Schéma Directeur d'Assainissement. Le montant investi 24-25 est de 30 M€ contre 6 M€ en 2023. Un manque de financement par emprunt impacte la section d'investissement en 2024. Ceux-ci seront souscrit avec le budget 2025.

### Section de fonctionnement

En 2024

- **Résultat d'exercice la section de fonctionnement :** **3 525 022.06 € (excédent)**
- Report du résultat de l'exercice N-1 : **0.00 €**
- **Résultat de clôture :** **3 525 022.06 € (excédent)**

Chap.	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 901 072	3 257 250	2 868 219,03	3 372 510,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 640 000	2 300 000	1 778 321,52	2 000 000,00
65	AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE	10 773	44 100	13 348,92	70 253,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS				
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 551 846</b>	<b>5 601 350</b>	<b>4 659 889,47</b>	<b>5 442 763,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 136 679	1 500 000	1 406 079,90	1 800 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	886	115 000	100 620,45	100 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 689 411</b>	<b>7 216 350</b>	<b>6 166 589,82</b>	<b>7 342 763,00</b>
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT		1 938 739		1 571 297,00
042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 810 285	3 972 000	3 903 738,17	3 938 397,00
043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 810 285</b>	<b>5 910 739</b>	<b>3 903 738,17</b>	<b>5 509 694,00</b>
<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>		<b>9 499 696</b>	<b>13 127 089</b>	<b>10 070 327,99</b>	<b>12 852 457,00</b>
002	RESULTAT REPORTE N-1				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>9 499 696</b>	<b>13 127 089</b>	<b>10 070 327,99</b>	<b>12 852 457,00</b>
Déficit d'exploitation de l'année					

Les dépenses de fonctionnement sont :

- Charges à caractère général (011) pour un montant de 2.8 M€, (- 700 K€ / 2023), 28% des dépenses totales de fonctionnement :
  - CA24 Le poste principal sont les prestations d'entretien des réseaux pour 2 M€.
    - BP 25 le budget 24 est augmenté de 100 K€ pour l'entretien des réseaux en raison de l'évolution des coûts des prestations
- Charges de personnel (012) pour un montant de 1.8 M€, (+ 130 K€ / 2023), 17% des dépenses totales de fonctionnement :
  - CA24 L'évolution est due à l'augmentation des effectifs
    - BP 25 le montant estimé est de 2 M€ à cause des effectifs complet en année pleine
    - BP25 la prévision intègre les couts de la hausse des taux de cotisations
- Charges financières (66) pour un montant de 1.4 M€, (+ 270 K€ / 2023), 14% des dépenses totales de fonctionnement :
  - CA24 L'évolution est due à l'augmentation des emprunts de 2023
    - BP 25 le montant estimé est de 1.8 M€ à cause des emprunts prévus sur l'exercice
- Charges d'amortissement (042) pour un montant de 3.9 M€, (+ 90 K€ / 2023), 40 % des dépenses totales de fonctionnement :
  - CA24 La charge est globalement stable, c'est le gros poste de dépense de ce budget. Il permet de financer les investissements.
    - BP 25 le montant estimé reste globalement stable. Vu les investissements 2025, une forte hausse est à prévoir en 2026

Chap.	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
013	ATTENUATION DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES	10 717 309	12 551 000	12 697 160,86	12 300 000,00
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	330 911	166 089	188 365,33	150 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 048 220</b>	<b>12 717 089</b>	<b>12 885 526,19</b>	<b>12 450 000,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	394 249			
78	REPRISES SUR PROVISIONS			307 368,49	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 442 469</b>	<b>12 717 089</b>	<b>13 192 894,68</b>	<b>12 450 000,00</b>
042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	422 617	410 000	402 455,37	402 457,00
043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>422 617</b>	<b>410 000</b>	<b>402 455,37</b>	<b>402 457,00</b>
<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>		<b>11 865 086</b>	<b>13 127 089</b>	<b>13 595 350,05</b>	<b>12 852 457,00</b>
002	RESULTAT REPORTE N-1	823 937		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>12 689 023</b>	<b>13 127 089</b>	<b>13 595 350,05</b>	<b>12 852 457,00</b>
Excédent d'exploitation de l'année		<b>2 365 390,12</b>		<b>3 525 022,06</b>	

La presque totalité des recettes de fonctionnement se retrouve au chapitre :

- Produits des services (70) pour un montant de 12.7 M€, (+ 2 M€ / 2023), 93% des recettes totales de fonctionnement :
  - CA24 Le poste principal est la redevance assainissement sur la consommation pour 8.9 M€
  - CA24 La participation pour raccordement (PFAC) pour 1.8 M€ qui inclut une part de rattrapage des années précédentes.
  - CA24 Les contrôles de conformités 670 K€ qui inclut aussi une part de rattrapage des années précédentes (22-23).
    - BP 25 sont prévus 11 M€ pour la redevance, 1 M€ pour la PFAC, 200 K€ pour les contrôles.

### Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT											
Chap.	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025	Chap.	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE					10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE	8 880 996	4 949 327	4 622 025,68	5 285 022,06
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	35 788					dont excédent de fonct. capitalisé 1068	7 371 119	3 189 327	3 189 326,82	3 525 022,06
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 079 671	4 500 000	4 431 585,29	<b>4 721 082,27</b>	13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 162 449	4 411 714	1 455 427,05	4 024 154,78
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 028 956	3 886 461	1 633 937,71	<b>3 170 600,29</b>	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 474 200	13 917 247	45 120,00	22 755 808,93
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 066 529	21 781 081	11 848 824,50	<b>21 498 725,45</b>	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATION EN COURS		6 737			27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE				
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	594 507	1 622 938	832 801,90	<b>1 176 710,77</b>	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	383 325	2 427 000		1 927 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 805 451</b>	<b>31 797 217</b>	<b>18 747 149,40</b>	<b>30 567 118,78</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>14 900 971</b>	<b>25 705 288</b>	<b>6 122 572,73</b>	<b>33 991 985,77</b>
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	422 617	410 000	402 455,37	<b>402 457,00</b>	021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT		1 938 739		1 571 297,00
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION					024	CESSIONS DES IMMOBILISATIONS		3 972 000	3 903 738,17	3 938 397,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>422 617</b>	<b>410 000</b>	<b>402 455,37</b>	<b>402 457,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 810 285</b>	<b>5 910 739</b>	<b>3 903 738,17</b>	<b>5 509 694,00</b>
<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>		<b>12 228 068</b>	<b>32 207 217</b>	<b>19 149 604,77</b>	<b>30 969 575,78</b>	<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>		<b>18 711 256</b>	<b>31 616 027</b>	<b>10 026 310,90</b>	<b>39 501 679,77</b>
001	RESULTAT REPORTE N-1	5 891 998		8 532 103,99		001	RESULTAT REPORTE N-1		591 190	591 189,88	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>18 120 066</b>	<b>32 207 217</b>	<b>19 149 604,77</b>	<b>39 501 679,77</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>18 711 256</b>	<b>32 207 217</b>	<b>10 617 500,78</b>	<b>39 501 679,77</b>
Déficit d'investissement de l'année				-9 123 293,87		Excédent d'investissement de l'année		<b>6 483 187,86</b>			

- **Résultat d'exercice de la section d'investissement :** - 9 123 293.87 € (déficit)
- Report du résultat de l'exercice N-1 : 591 189.88 € (excédent)
- **Résultat de clôture de l'exercice :** - 8 532 103.99 € (déficit)

On note un résultat 2024 particulièrement déficitaire parce que les emprunts prévus n'ont pas été souscrit pour 14 M€. L'excédent de fonctionnement de 3 525 022.06 € ne permettra pas de couvrir le déficit.

Chap.	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE				
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	35 788			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 079 671	4 500 000	4 431 585,29	4 721 082,27
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 028 956	3 886 461	1 633 937,71	3 170 600,29
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 066 529	21 781 081	11 848 824,50	21 498 725,45
23	IMMOBILISATION EN COURS		6 737		
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	594 507	1 622 938	832 801,90	1 176 710,77
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 805 451</b>	<b>31 797 217</b>	<b>18 747 149,40</b>	<b>30 567 118,78</b>
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	422 617	410 000	402 455,37	402 457,00
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>422 617</b>	<b>410 000</b>	<b>402 455,37</b>	<b>402 457,00</b>
<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>		<b>12 228 068</b>	<b>32 207 217</b>	<b>19 149 604,77</b>	<b>30 969 575,78</b>
001	RESULTAT REPORTE N-1	5 891 998			8 532 103,99
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>18 120 066</b>	<b>32 207 217</b>	<b>19 149 604,77</b>	<b>39 501 679,77</b>

Déficit d'investissement de l'année -9 123 293,87

La presque totalité des dépenses d'investissement se retrouve au :

- chapitre 20-21 : les investissements ont été importants cette année avec un presque doublement entre 2023 et 2024 et un taux de réalisation du budgété d'environ 80 % : :
  - CA24 Si on rajoute les 9.8 M€ engagés, les investissements 2024 se montent à plus de 21 M€.
    - BP 25 les investissements sont de 13 M€.
- chapitre 16 : les remboursements d'emprunts continuent d'augmenter :
  - CA24 Le montant augmente de 10 % lié aux nouveaux emprunts de 2023 qui sont en année pleine et au remboursement du capital progressif.
    - BP 25 Un gros emprunt sera soldé en 2026 ce qui dégagera 700 K€ de marge de remboursement en 2027, il en sera de même en 2028 avec de nouveau 700 K€ de marge.

Chap.	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE	8 880 996	4 949 327	4 622 025,68	5 285 022,06
	dont excédent de fonct. capitalisé 1068	7 371 119	3 189 327	3 189 326,82	3 525 022,06
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 162 449	4 411 714	1 455 427,05	4 024 154,78
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 474 200	13 917 247	45 120,00	22 755 808,93
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE				
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	383 325	2 427 000		1 927 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>14 900 971</b>	<b>25 705 288</b>	<b>6 122 572,73</b>	<b>33 991 985,77</b>
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT		1 938 739		1 571 297,00
024	CESSIONS DES IMMOBILISATIONS				
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 810 285	3 972 000	3 903 738,17	3 938 397,00
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	0	0	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 810 285</b>	<b>5 910 739</b>	<b>3 903 738,17</b>	<b>5 509 694,00</b>
<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>		<b>18 711 256</b>	<b>31 616 027</b>	<b>10 026 310,90</b>	<b>39 501 679,77</b>
001	RESULTAT REPORTE N-1		591 190	591 189,88	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>18 711 256</b>	<b>32 207 217</b>	<b>10 617 500,78</b>	<b>39 501 679,77</b>

Excédent d'investissement de l'année 6 483 187,86

Les recettes d'investissement sont :

- chapitre 28 : les amortissements :
  - CA24 Ils sont stables à 4 M€.
- chapitre 10 : l'affectation du résultat en réserve d'investissement :
  - CA24 Les redevances sont faites pour permettre l'investissement. Entre l'amortissement et le basculement de l'excédent, c'est en moyenne 7.5 M€ d'investissement qui est financé par le fonctionnement
    - BP 25 les montants sont semblables.

- chapitre 13 : les subvention d'investissements :
  - CA24 Sur les 4 M€ prévus, il n'y a que 1.5 M€ d'encaissé mais 2 M€ sont rattachés.
    - *BP 25 le montant prévu est comme en 24 de 4 M€.*
- chapitre 16 : les emprunts :
  - CA24 Sur les 14 M€ prévus, seuls sont encaissés (et rattaché pour 400 K€) le prêt de l'agence de l'eau. Ce non-financement se traduit par une section d'investissement fortement déficitaire.
    - *BP 25 les nouveaux emprunts 23 M€ permettront de rééquilibrer la section d'investissement.*

#### AFFECTATION DE RESULTAT 2024

##### **Résultat de clôture :**

- Résultats de clôture de l'exercice en fonctionnement : 3 525 022.06 € (excédent)
- Résultats de clôture de l'exercice en investissement : - 8 532 103.99 € (déficit)
- **Résultat de clôture global : - 5 007 081.93 € (déficit)**

##### **Restes à réaliser :**

- Section de fonctionnement :
  - En dépenses : 0 €
  - En recettes : 0 €
- Section d'investissement :
  - En dépenses : 9 831 718.78 €
  - En recettes : 3 266 630.78 €

Après affectation des résultats de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, les résultats de chaque section sont reportés comme suit :

- Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 3 525 022.06 €
- Investissement (D001) : - 8 532 103.99 € (déficit)

## 10.5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion est établi par le comptable. Il comprend notamment les mouvements relatifs à l'exécution budgétaire de l'exercice, la détermination du résultat et son intégration dans le bilan.

S'agissant du budget annexe assainissement, il fait ressortir les montants suivants :

- **Section de fonctionnement :**
  - Recettes de l'exercice (a) : 13 595 350.05 €
  - Dépenses de l'exercice (b) : 10 070 327.99 €
  - Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = (a)-(b) : 3 525 022.06 € (excédent)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) : 0
  - **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement (c)+(d) : 3 525 022.06 € (excédent)**
  
- **Section d'investissement :**
  - Recettes de l'exercice (a') : 10 026 310.90 €
  - Dépenses de l'exercice (b') : 19 149 604.77 €
  - Résultat d'investissement de l'exercice (c') = (a')-(b') : - 9 123 293.87 € (déficit)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d') : 591.189,88 € (excédent)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (c')+(d') : - 8 532 103.99 € (déficit)**

Ces montants sont en conformité avec ceux portés dans le compte administratif.

**Le conseil de territoire est donc invité à approuver et d'arrêter le compte de gestion 2024 du budget annexe assainissement, tel qu'établi par le Comptable de Sevrans.**

### DELIBERATION N°XX- FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE TRESORIER MUNICIPAL DE SEVRAN - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31,

**Vu** la délibération n°49 du 8 avril 2024 portant vote du budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024,

**Vu** la délibération n°109 du 26 juin 2024 portant vote du budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024,

**Vu** les délibérations n°183 du 16 décembre 2024 portant vote des décisions modificatives n°1 du budget annexe de l'assainissement pour 2024,

**Vu** le compte de gestion dressé par le trésorier de Sevrans pour l'exercice 2024,

**Considérant** l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable de Sevrans, arrêté comme suit :
  - **Section de fonctionnement :**
    - Résultat de fonctionnement de l'exercice : 3 525 022.06 € (excédent)
    - Résultat N-1 reporté sur l'exercice : 0.00 €
    - **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement : 3 525 022.06 € (excédent)**
  
  - **Section d'investissement :**
    - Résultat d'investissement de l'exercice : - 9 123 293.87 € (déficit)
    - Résultat N-1 reporté sur l'exercice : 591 189,88 € (excédent)
    - **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement : - 8 532 103.99 € (déficit)**

**Certifié conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

Au global le Compte Administratif 2024 affiche les résultats suivants :

**Résultat de clôture :**

- Résultat de clôture de l'exercice en fonctionnement : 3 525 022.06 € (excédent)
- Résultat de clôture de l'exercice en investissement : - 8 532 103.99 € (déficit)
- **Résultat de clôture global :** - 5 007 081.93 € (déficit)

**Restes à réaliser :**

- Section de fonctionnement :
  - En dépenses : 0 €
  - En recettes : 0 €
- Section d'investissement :
  - En dépenses : 9 831 718.78 €
  - En recettes : 3 266 630.78 €

Le conseil de territoire est donc invité à constater, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, à reconnaître la sincérité des restes à réaliser, et à arrêter les résultats du compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2024 à :

- **Solde d'exécution de** 5 007 081.93 € (déficit)
  - **En section de fonctionnement un résultat de clôture de** 3 525 022.06 € (excédent)
  - **En section d'investissement un résultat de clôture de** - 8 532 103.99 € (déficit)

**DELIBERATION N°XX - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'ANNEE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-14,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**Vu** la délibération n°49 du 8 avril 2024 portant vote du budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024,

**Vu** la délibération n°109 du 26 juin 2024 portant vote du budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024,

**Vu** les délibérations n°183 du 16 décembre 2024 portant vote des décisions modificatives n°1 du budget annexe de l'assainissement pour 2024,

**Vu** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement, dressé pour l'exercice 2024 par le trésorier municipal de Sevrans,

**Vu** l'état des restes à réaliser d'investissement du budget annexe de l'assainissement arrêté au 31 décembre 2024,

**Considérant** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2024.

**Considérant** le retrait du Président

**Après en avoir délibéré,**

- **Constata**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe de l'assainissement dressé pour l'exercice 2024 à :
  - Section d'exploitation : 3 525 022.06 € (excédent)
  - Section d'investissement : - 8 532 103.99 € (déficit)

## 10.7 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les opérations recensées dans le compte administratif 2024 du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol font apparaître le besoin de la section d'investissement. Il vous est donc proposé de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats de chaque section sont reportés comme suit :

- Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 3 525 022.06 €
- Investissement (D001) : - 8 532 103.99 € (déficit)

**Le conseil de territoire est donc invité à affecter l'excédent de 3 525 022.06 € constaté en section de fonctionnement comme suit : en recettes d'investissement sur la nature 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et à porter ce montant au budget 2025.**

### DELIBERATION N°XX - FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57, qui prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif,

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'assainissement,

**Vu** la délibération de ce jour arrêtant le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement, qui fait apparaître un résultat de fonctionnement en excédent de 3 525 022.06 € et un solde d'exécution d'investissement cumulé en déficit de 8 532 103.99 €,

**Vu** l'état des restes à réaliser d'investissement du budget annexe de l'assainissement arrêté au 31 décembre 2024, qui présente un solde en déficit de 6 565 088.00 €

**Vu** le rapport de présentation ci-annexé,

**Considérant** que le cumul des résultats d'investissement 2024, des résultats d'investissement reportés N-1 et du solde des reports fait apparaître un excédent de 3 525 022.06 € en section de fonctionnement et un déficit de 8 532 103.99 € en section d'investissement,

**Après en avoir délibéré,**

- **Affecte** l'excédent de 3 525 022.06 € constaté en section de fonctionnement comme suit :
  - en recettes d'investissement sur la nature 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 3 525 022.06 €
- **Affecte** le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement en dépenses d'investissement au chapitre D001 : 8 532 103.99 €.
- **Porte** ces montants au budget 2025.

**Pour extrait conforme**

Le Président

**Bruno BESCHIZZA**

## 10.8 – BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement 2025 s'établit à près de 52 M€. Ce budget est caractérisé par une part remarquable d'investissement accompagné d'un recours à l'emprunt important. L'objectif est de rendre ce budget excédentaire.

**Le conseil de territoire est invité à adopter le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025, équilibré en dépenses et en recettes à 52 354 136.77 €.**

### DELIBERATION N°XX – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2025

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-5 et L.5211-1 et L.2224-1,

**Vu** le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,

**Vu** l'instruction comptable M 49 applicable aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement,

**Vu** la délibération n°45 du 16 mai 2022 portant mise en place d'une tarification harmonisée pour la réalisation des nouveaux branchements d'assainissement,

**Vu** la délibération n°46 du 16 mai 2022 portant convention de mandat pour le reversement aux riverains des subventions de l'agence de l'eau suite à la mise en conformité des installations privatives,

**Vu** la délibération n°195 du 12 décembre 2022 portant fixation des redevances d'assainissement pour 2024 et approbation du principe d'harmonisation,

**Vu** la délibération n°27 du 17 mars 2025 qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

**Considérant** le projet de budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025,

**Après en avoir délibéré,**

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025, équilibré à la somme de 52 354 136.77 €

- Section de fonctionnement	12 852 457.00 €
- Section d'investissement	39 501 679.77 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour extrait conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZA**

## EAU POTABLE

### LE 6 LIGNES :

Ce budget financé par les redevances des usagers permet de financer exclusivement l'investissement par les amortissements et les intérêts. Le fonctionnement est pris en charge par une DSP avec SUEZ qui nous reverse la redevance. Ce budget est globalement très excédentaire (5.4 M€) mais la section de fonctionnement est faiblement déficitaire depuis 2 ans (-80 K€). Cette situation était bloquante, tout nouvel investissement augmentant la charge d'amortissement. En 25, la situation s'améliore, l'amortissement baisse de 260 K€, permettant de récupérer une section de fonctionnement excédentaire. Ceci permet de rembourser par anticipation un emprunt dont la pénalité de remboursement anticipé est presque égale aux intérêts annuels versés. Le délégataire a fini le creusement du nouveau puits qui va être raccordé.

### Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU POTABLE LBM											
Chap.	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025	Chap.	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				40 000,00	013	ATTENUATION DE CHARGES				
012	CHARGES DE PERSONNEL					70	PRODUITS DES SERVICES	825 113	724 638	641 691,43	670 000,00
65	AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE					73	IMPOTS ET TAXES				
6586	FRAIS FONCTIONNEMENT GROUPE ELUS					74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
014	ATTENUATION DE PRODUITS					75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE				
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>		0	0	0,00	40 000,00	<i>Total des recettes de gestion courante</i>		825 113	724 638	641 691,43	670 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	40 890	45 532	45 530,86	65 000,00	76	PRODUITS FINANCIERS				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	224 726			53 640,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS					78	REPRISES SUR PROVISIONS				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>265 616</b>	<b>45 532</b>	<b>45 530,86</b>	<b>158 640,00</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>825 113</b>	<b>724 638</b>	<b>641 691,43</b>	<b>670 000,00</b>
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT		331		77 411,07	042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 775	1 800	1 775,00	1 775,00
042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	604 127	638 036	638 035,96	353 085,00	043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				
043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION					<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 775</b>	<b>1 800</b>	<b>1 775,00</b>	<b>1 775,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>604 127</b>	<b>638 367</b>	<b>638 035,96</b>	<b>430 496,07</b>	<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>		<b>826 888</b>	<b>726 438</b>	<b>643 466,43</b>	<b>671 775,00</b>
<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>		<b>869 743</b>	<b>683 899</b>	<b>683 566,82</b>	<b>589 136,07</b>	002	RESULTAT REPORTE N-1	316			
002	RESULTAT REPORTE N-1		42 539	42 538,54	82 638,93	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>827 205</b>	<b>726 438</b>	<b>643 466,43</b>	<b>671 775,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>869 743</b>	<b>726 438</b>	<b>726 105,36</b>	<b>671 775,00</b>	<b>Déficit d'exploitation de l'année</b>		<b>-42 854,73</b>			
<b>Déficit d'exploitation de l'année</b>		<b>-42 854,73</b>		<b>-40 100,39</b>		<b>Excédent d'exploitation de l'année</b>					

### En 2024

- **Résultat d'exercice la section de fonctionnement :** - 40 100.39 € (déficit)
- Report du résultat de l'exercice N-1 : - 42 538.54 € (déficit)
- **Résultat de clôture :** - 82 638.93 € (déficit)

### Les dépenses de fonctionnement

- CA24 Charges financières (66) pour un montant de 45 K€, 7% des dépenses totales de fonctionnement :
  - L'évolution est due à l'augmentation des emprunts de 2023
    - BP 25 le montant inclus la pénalité de remboursement anticipé.
- CA24 Charges amortissement (042) pour un montant de 638 K€, 93% des dépenses totales de fonctionnement :
  - L'évolution est due à l'amortissement des acquisitions 2023. Ce montant élevé rend la section déficitaire
    - BP 25 la charge d'amortissement baisse de manière très significative (-260 K€), ce qui nous permet d'avoir un budget prévisionnel excédentaire de 160 K€ en 2025.
    - BP 25 la charge à caractère général (011) est la charge d'audit du contrat.

### Section d'investissement

On note un résultat d'excédent reporté en investissement qui se retrouve chaque année faute de réalisation de dépenses d'investissement suffisantes.

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET EAU POTABLE LBM											
Chap.	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025	Chap.	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE					10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	131 492	259 747	131 492,34	700 000,00		dont excédent de fonct. capitalisé 1068				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		205 237	13 222,56	227 076,80	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 185	5 225 546	40 610,00	5 006 542,50	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE					27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>144 677</b>	<b>5 690 530</b>	<b>185 324,90</b>	<b>5 933 619,30</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
						021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT		331		77 411,07
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 775	1 800	1 775,00	1 775,00	024	CESSIONS DES IMMOBILISATIONS				
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION					040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	604 127	638 036	638 035,96	353 085,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 775</b>	<b>1 800</b>	<b>1 775,00</b>	<b>1 775,00</b>	041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	0	0	0,00	0,00
	<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>	<b>146 452</b>	<b>5 692 330</b>	<b>187 099,90</b>	<b>5 935 394,30</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>604 127</b>	<b>638 367</b>	<b>638 035,96</b>	<b>430 496,07</b>
001	RESULTAT REPORTE N-1						<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>	<b>604 127</b>	<b>638 367</b>	<b>638 035,96</b>	<b>430 496,07</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>146 452</b>	<b>5 692 330</b>	<b>187 099,90</b>	<b>5 935 394,30</b>	001	RESULTAT REPORTE N-1	4 596 287	5 053 962	5 053 962,17	5 504 898,23
	Déficit d'investissement de l'année						<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 200 415</b>	<b>5 692 330</b>	<b>5 691 998,13</b>	<b>5 935 394,30</b>
							Excédent d'investissement de l'année	<b>457 675,07</b>		<b>450 936,06</b>	

- **Résultat d'exercice de la section d'investissement : 450 936.06 €**
- **Résultat de clôture de l'exercice : 5 504 898.23 €**

#### Les dépenses d'investissement

- CA24 Immobilisation incorporelle (20) 311 K€
  - La régularisation administrative des captages et une extension de canalisation sont engagées
    - BP 25 le montant inclut la fin des études. Le solde de l'excédent est prévu en investissement pour 5 M€ et pour faire face aux travaux à réaliser.
- CA24 Emprunt (16) 131 K€
  - Correspond à deux emprunts
    - BP 25 est prévu le remboursement anticipé d'un emprunt qui permettra d'améliorer la section de fonctionnement en 2026

#### AFFECTATION DE RESULTAT 2024

La section fonctionnement est déficitaire pour la seconde année. Des mesures doivent être prise afin de la rendre excédentaire. La section investissement est excédentaire. Les résultats sont reportés dans leur section respectives.

- (D002) Fonctionnement : - 82 638.93 € (déficit)
- (R001) Investissement : 5 504 898.23 € (excédent)

#### Restes à réaliser :

- Section de fonctionnement :
  - En dépenses : 0 €
  - En recettes : 0 €
- Section d'investissement :
  - En dépenses : 257 809.42 €
  - En recettes : 0 €

**10.9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL**

Le compte de gestion est établi par le comptable. Il comprend notamment les mouvements relatifs à l'exécution budgétaire de l'exercice, la détermination du résultat et son intégration dans le bilan.

S'agissant du budget annexe réseaux de l'eau potable du Blanc-Mesnil, il fait ressortir les montants suivants :

- **Section de fonctionnement :**
  - Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = (a)-(b) : - 40 100.39 € (déficit)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) : - 42 538,54 € (déficit)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement (c)+(d) : - 82 638.93 € (déficit)**
  
- **Section d'investissement :**
  - Résultat d'investissement de l'exercice (c') = (a')-(b') : 450 936.06 € (excédent)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d') : 5 053 962,17 € (excédent)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (c')+(d') : 5 504 898.23 € (excédent)**

Ces montants sont en conformité avec ceux portés dans le compte administratif.

**Le conseil de territoire est donc invité à approuver et d'arrêter le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'eau potable de Blanc-Mesnil, tel qu'établi par le Comptable de Sevrans.**

**DELIBERATION N°XX - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE TRESORIER MUNICIPAL DE SEVRAN - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31,

**Vu** la délibération n°51 du 8 avril 2024 portant vote du budget primitif du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2024,

**Vu** la délibération n°110 du 26 juin 2024 portant vote du budget supplémentaire du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2024,

**Vu** les délibérations n°183 du 16 décembre 2024 portant vote des décisions modificatives n°1 budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour 2024,

**Vu** le compte de gestion dressé par le trésorier de Sevrans pour l'exercice 2024,

**Considérant** l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil dressé pour l'exercice 2024 par le comptable de Sevrans, arrêté comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
  - Recettes de l'exercice (a) : 643 466.43 €
  - Dépenses de l'exercice (b) : 683 566.82 €
  - Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = (a)-(b) : - 40 100.39 € (déficit)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) : - 42 538,54 € (déficit)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement (c)+(d) : - 82 638.93 € (déficit)**
  
- **Section d'investissement :**
  - Recettes de l'exercice (a') : 638 035.96 €
  - Dépenses de l'exercice (b') : 187 099.90 €
  - Résultat d'investissement de l'exercice (c') = (a')-(b') : 450 936.06 € (excédent)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d') : 5 053 962,17 € (excédent)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (c')+(d') : 5 504 898.23 € (excédent)**

**Certifié conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

## 10.10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'ANNEE 2024 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL

### Résultat de clôture :

- Résultats de clôture de l'exercice en fonctionnement (recettes – dépenses) : - 82 638.93 €
- Résultats de clôture de l'exercice en investissement (recettes – dépenses) : 5 504 898.23 €
- **Résultat de clôture global :** **5 422 259.30 € (excédent)**

Le conseil de territoire est donc invité à constater, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe eau potable du Blanc Mesnil, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, à reconnaître la sincérité des restes à réaliser et à arrêter les résultats du compte administratif du budget annexe eau potable du Blanc Mesnil pour l'exercice 2024 à :

- solde d'exécution de **5 422 259.30 € (excédent)**
  - en section de fonctionnement un résultat de clôture de - 82 638.93 € (déficit)
  - en section d'investissement un résultat de clôture de **5 504 898.23€ (excédent)**

## DELIBERATION N°XX - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'ANNEE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL

### Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-14,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**Vu** la délibération n°51 du 8 avril 2024 portant vote du budget primitif du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2024,

**Vu** la délibération n°110 du 26 juin 2024 portant vote du budget supplémentaire du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2024,

**Vu** les délibérations n°183 du 16 décembre 2024 portant vote des décisions modificatives n°1 budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour 2024,

**Vu** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe, dressé pour l'exercice 2024 par le trésorier municipal de Sevran,

**Vu** l'état des restes à réaliser d'investissement du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil arrêté au 31 décembre 2024,

**Considérant** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2024,

**Considérant** le retrait du Président,

### Après en avoir délibéré,

- **Constata** présentation faite du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil dressé pour l'exercice 2024 à :
  - section de fonctionnement : - 82 638.93 € (déficit)
  - section d'investissement : **5.504 898.29 € (excédent)**

**Certifié conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

## 10.11 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL

Les opérations recensées dans le compte administratif 2024 du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil font apparaître :

### Résultat de clôture :

- Résultats de clôture de l'exercice en fonctionnement : - 82 638.93 € (déficit)
- Résultats de clôture de l'exercice en investissement : 5 504 898.23 € (excédent)
- **Résultat de clôture global : 5 422 259.30 € (excédent)**

La section d'investissement étant bénéficiaire, Le conseil de territoire est donc invité à affecter les résultats de chaque section comme suit :

- **002 Fonctionnement : - 82 638.93 € (excédent)**
- **001 Investissement : 5 504 898.23 € (excédent)**

## DELIBERATION N°XX - FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL

### Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57, qui prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif,

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil,

**Vu** la délibération de ce jour arrêtant le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil, qui fait apparaître un résultat de fonctionnement en déficit de 82 638.93 € et un solde d'exécution d'investissement cumulé en excédent de 5 504 898.23 €,

**Vu** l'état des restes à réaliser d'investissement du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil arrêté au 31 décembre 2024, qui présente un solde en déficit de 257 809.42 €

**Vu** le rapport de présentation ci-annexé,

**Considérant** que le cumul des résultats d'investissement 2024, des résultats d'investissement reportés N-1 et du solde des reports fait apparaître un déficit de 82 638.93 € en section de fonctionnement et un excédent de 5 504 898.23 € en section d'investissement,

### Après en avoir délibéré,

- **Affecte** le déficit de 82 638.93 € constaté en section de fonctionnement comme suit :
  - en dépenses de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 82 638.93 €.
- **Affecte** le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement en dépenses d'investissement au chapitre 001 : 5 504 898.23 €.
- **Porte** ces montants au budget 2025.

Pour extrait conforme

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

## 10.12 – BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L’EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL

Le budget 2025 sera excédentaire en fonctionnement permettant d’absorber les déficits de 2023 et 2024. Un emprunt est remboursé par anticipation afin d’améliorer les résultats de fonctionnement futurs.

### DELIBERATION N°XX – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L’EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL EXERCICE 2025

#### **Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l’exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5219-5 et L5211-1 et L2224-1,

**Vu** le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l’établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,

**Vu** l’instruction comptable M 49 applicable aux services de distribution d’eau potable et d’assainissement,

**Vu** la délibération n°27 du 17 mars 2025 qui prend acte de la tenue du débat d’orientations budgétaires,

**Considérant** le projet de budget primitif du budget annexe régie de distribution de l’eau du Blanc-Mesnil établi pour l’exercice 2025,

#### **Après en avoir délibéré,**

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe de l’eau potable du Blanc-Mesnil pour l’exercice 2025, équilibré à la somme de 6 607 169.30 €

▪ Section de fonctionnement	671 775.00 €
▪ Section d’investissement	5 935 394.30 €
  
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour extrait conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

## RESEAU DE CHALEUR

### LE 6 LIGNES :

Ce budget financé par les redevances des délégataires afin de financer le contrôle de ceux-ci et surtout de financer l'investissement par les amortissements et les intérêts. Ce budget est excédentaire en investissement afin de pouvoir financer de futurs projets ou extensions. Dans le cadre des opérations en cours (Dugny-Le Bourget) de nombreuses entrées (MGP, CR IDF, ADEME) et sorties (vers le délégataire) de subventions transitent par ce budget en fonction des livraisons des équipements. En 2025, des études sont faites afin de pouvoir améliorer le taux d'énergies renouvelables.

### Section de fonctionnement

Chap.	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025	Chap.	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	78 065	351 750	148 383,64	394 500,00	013	ATTENUATION DE CHARGES				
012	CHARGES DE PERSONNEL				76 200,00	70	PRODUITS DES SERVICES				
65	AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE	12 441	15 000	12 500,00	27 500,00	73	IMPOTS ET TAXES			250 000,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS					74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>90 506</b>	<b>366 750</b>	<b>160 883,64</b>	<b>498 200,00</b>	75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	915 329	1 201 161	1 463 504,53	1 110 775,00
66	CHARGES FINANCIERES	86 656	90 000	75 858,70	80 000,00		<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>915 329</b>	<b>1 201 161</b>	<b>1 713 504,53</b>	<b>1 110 775,00</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	398 000	48 876	39 101,20	296 922,00	76	PRODUITS FINANCIERS				
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS					77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>575 162</b>	<b>505 626</b>	<b>275 843,54</b>	<b>875 122,00</b>	78	REPRISES SUR PROVISIONS				
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT		1 683 000		2 067 811,21		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>915 329</b>	<b>1 201 161</b>	<b>1 713 504,53</b>	<b>1 110 775,00</b>
042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	655 507	663 170	653 891,00	753 891,00	042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	102 822	104 000	102 821,86	152 822,00
043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION					043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>655 507</b>	<b>2 346 170</b>	<b>653 891,00</b>	<b>2 821 702,21</b>		<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>102 822</b>	<b>104 000</b>	<b>102 821,86</b>	<b>152 822,00</b>
	<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>	<b>1 230 668</b>	<b>2 851 796</b>	<b>929 734,54</b>	<b>3 696 824,21</b>		<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>	<b>1 018 151</b>	<b>1 305 161</b>	<b>1 816 326,39</b>	<b>1 263 597,00</b>
002	RESULTAT REPORTE N-1					002	RESULTAT REPORTE N-1	1 759 153	1 546 635	1 546 635,36	2 433 227,21
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 230 668</b>	<b>2 851 796</b>	<b>929 734,54</b>	<b>3 696 824,21</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 777 304</b>	<b>2 851 796</b>	<b>3 362 961,75</b>	<b>3 696 824,21</b>
	Déficit d'exploitation de l'année	-212 517,48								886 591,85	
											Excédent d'exploitation de l'année

La répartition des dépenses de fonctionnement se décompose de la façon suivante :

CA24 La dépense majeure est le (011) avec le contrôle des DSP, les locations des terrains pour les chaufferies (particulièrement l'augmentation liée à Dugny 120 K€). Les études sur l'évolution les autres réseaux (Tremblay-en-France) sont budgétées.

- BP 25 Les études sur l'évolution les autres réseaux (Tremblay-en-France) sont budgétées
- BP 25 le budget prend en charge le salaire du personnel affecté (0.9 ETP)

CA24 En charge exceptionnelle, le reversement à Sébio de la convention APHP. En 2025.

- BP 25 il est prévu le reversement à EVDB de la subvention métropolitaine perçue en 2024

CA24 Les charges d'intérêts concernent principalement l'emprunt souscrit en 2020 pour le réseau de Tremblay-en-France. Les 3 autres emprunts du Blanc-Mesnil sont en cours d'extinction (1, 2 et 3 ans).

- BP25 L'amortissement augmente car il intègre le nouveau réseau de chaleur de Dugny.

Les recettes de fonctionnement sont les redevances versées par les délégataires (occupation du sol, contrôle, mise à disposition, ...). La forte augmentation en 2024 correspond au prix de l'énergie qui nous a permis d'avoir un intéressement en hausse et à la perception de redevance du 4 T 2023. Ce rattrapage n'est donc pas reconductible en 2025. En détail, il y a 380 K€ pour Le Blanc-Mesnil, 560 K€ pour Sevran, 524 K€ pour Tremblay-en-France. En 2025 est prévu la redevance de Dugny pour 115 K€ pour le réseau actuel.

## Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET RESEAU DE CHALEUR												
Chap.	DEPENSES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025	Chap.	RECETTES	REALISE 2023	BUDGETE 2024	REALISE 2024	BUDGETE 2025	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE					10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE	65 742				
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		502 413	391 433,62	760 511,00		dont excédent de fonct. capitalisé 1068	65 742				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	431 428	692 861	442 225,38	265 000,00	13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	66 834	134 000	400 510,33	360 000,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				508 031,98	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 140 239		2 025 600,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE				1 547 000,00	27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>431 428</b>	<b>4 335 513</b>	<b>833 659,00</b>	<b>5 106 142,98</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>132 576</b>	<b>134 000</b>	<b>400 510,33</b>	<b>360 000,00</b>	
							021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT		1 683 000		2 067 811,21
							024	CESSIONS DES IMMOBILISATIONS				
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	102 822	104 000	102 821,86	152 822,00	040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	655 507	663 170	653 891,00	753 891,00	
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION					041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	0	0	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>102 822</b>	<b>104 000</b>	<b>102 821,86</b>	<b>152 822,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>655 507</b>	<b>2 346 170</b>	<b>653 891,00</b>	<b>2 821 702,21</b>	
	<b>Total hors déficit reporté de N-1</b>	<b>534 250</b>	<b>4 439 513</b>	<b>936 480,86</b>	<b>5 258 964,98</b>		<b>Total hors excédent reporté de N-1</b>	<b>788 082</b>	<b>2 480 170</b>	<b>1 054 401,33</b>	<b>3 181 702,21</b>	
001	RESULTAT REPORTE N-1					001	RESULTAT REPORTE N-1	1 705 510	1 959 342	1 959 342,30	2 077 262,77	
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>534 250</b>	<b>4 439 513</b>	<b>936 480,86</b>	<b>5 258 964,98</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 493 593</b>	<b>4 439 513</b>	<b>3 013 743,63</b>	<b>5 258 964,98</b>	
	Déficit d'investissement de l'année						Excédent d'investissement de l'année	<b>253 831,94</b>		<b>117 920,47</b>		

Les dépenses d'investissement se décompose de la façon suivante :

Emprunt :

En 2023, il y avait exclusivement les remboursements d'emprunt.

En 2024, un gros emprunt est venu à échéance de 180 K€ par an.

En 2025, il reste principalement l'emprunt de 1 M€ de Tremblay-en-France.

Les opérations liées au réseau de Dugny et Le Bourget apparaissent en 2024 et 2025.

- Avec la perception et le reversement des subventions
- Le prêt qui sera versé à la mise en service de la géothermie
- La régularisation de l'acompte versé à Solideo pour l'acquisition (afin de récupérer la TVA).

Les immobilisations incorporelles correspondent aux excédents supplémentaires permettant de faire diverses études pour de futurs investissements.

### AFFECTATION DE RESULTAT

Les deux sections sont excédentaires, les résultats sont reportés dans leur section respectives.

- 002 Fonctionnement : 2 433 227.21 € (excédent)
- 001 Investissement : 2 077 262.77 € (excédent)

**10.13 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID**

Le compte de gestion est établi par le comptable. Il comprend notamment les mouvements relatifs à l'exécution budgétaire de l'exercice, la détermination du résultat et son intégration dans le bilan.

S'agissant du budget annexe réseaux de chaleur et de froid, il fait ressortir les montants suivants :

- **Section de fonctionnement :**
  - Recettes de l'exercice (a) : 1 816 326.39 €
  - Dépenses de l'exercice (b) : 929 734.54 €
  - Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = (a)-(b) : 886 591.85 € (déficit)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) : 1 546 635.36 € (excédent)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement (c)+(d) : 2 433 227.21 € (excédent)**
  
- **Section d'investissement :**
  - Recettes de l'exercice (a') : 1 054 401.33 €
  - Dépenses de l'exercice (b') : 936 480.86 €
  - Résultat d'investissement de l'exercice (c') = (a')-(b') : 117 920.47 € (excédent)
  - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d') : 1 959 342.30 € (excédent)
  - **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (c')+(d') : 2 077 262.77 € (excédent)**

Ces montants sont en conformité avec ceux portés dans le compte administratif.

**Le conseil de territoire est donc invité à approuver et d'arrêter le compte de gestion 2024 du budget annexe réseaux de chaleur et de froid, tel qu'établi par le Comptable de Sevrans.**

**DELIBERATION N°XX - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2024 PAR LE TRESORIER MUNICIPAL DE SEVRAN - BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Anthony MANGIN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31,

**Vu** la délibération n°50 du 8 avril 2024 portant vote du budget primitif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2024,

**Vu** la délibération n°111 du 26 juin 2024 portant vote du budget supplémentaire du budget annexe réseau de chaleur pour l'exercice 2024,

**Vu** les délibérations n°182 du 16 décembre 2024 portant vote des décisions modificatives n°1 budget réseau de chaleur pour 2024,

**Vu** le compte de gestion dressé par le trésorier de Sevrans pour l'exercice 2024,

**Considérant** l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe réseaux de chaleur et de froid dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable de Sevrans, arrêté comme suit :
  - **Section de fonctionnement :**

○ Recettes de l'exercice (a) :	1 816 326.39 €
○ Dépenses de l'exercice (b) :	929 734.54 €
○ Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = (a)-(b) :	886 591.85 € (excédent)
○ Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) :	1 546 635.36 € (excédent)
○ <b>Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement (c)+(d) :</b>	<b>2 433 227.21 € (excédent)</b>
  
  - **Section d'investissement :**

○ Recettes de l'exercice (a') :	1 054 401.33 €
○ Dépenses de l'exercice (b') :	936 480.86 €
○ Résultat d'investissement de l'exercice (c') = (a')-(b') :	117 920.47 € (excédent)
○ Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d') :	1 959 342.30 € (excédent)
○ <b>Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (c')+(d') :</b>	<b>2 077 262.77 € (excédent)</b>

**Certifié conforme**

**Résultat de clôture :**

- Résultats de clôture de l'exercice en fonctionnement (recettes – dépenses) : 2 433 227.21 €
- Résultats de clôture de l'exercice en investissement (recettes – dépenses) : 2 077 262.77 €
- **Résultat de clôture global : 4 510 489.98 € (excédent)**

**Restes à réaliser :**

- Section de fonctionnement :
  - En dépenses : 0 €
  - En recettes : 0 €
- Section d'investissement :
  - En dépenses : 0 €
  - En recettes : 0 €

Le conseil de territoire est donc invité à constater, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe réseaux de chaleur et de froid, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, à reconnaître la sincérité des restes à réaliser et à arrêter les résultats du compte administratif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2024 à :

- **Solde d'exécution de 4 510 489.98 € (excédent)**
  - En section de fonctionnement un résultat de clôture de 2 433 227.21 € (excédent)
  - En section d'investissement un résultat de clôture de 2 077 262.77 € (excédent)

**DELIBERATION N°XX - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'ANNEE 2024 - BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Anthony MANGIN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-14,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** la délibération n°50 du 8 avril 2024 portant vote du budget primitif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2024,

**Vu** la délibération n°111 du 26 juin 2024 portant vote du budget supplémentaire du budget annexe réseau de chaleur pour l'exercice 2024,

**Vu** les délibérations n°182 du 16 décembre 2024 portant vote des décisions modificatives n°1 budget réseau de chaleur pour 2024,

**Vu** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe réseaux de chaleur et de froid, dressé pour l'exercice 2024 par le trésorier municipal de Sevran,

**Considérant** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2024,

**Considérant** le retrait du Président,

**Après en avoir délibéré :**

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe réseaux de chaleur et de froid, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2024 à :
  - section de fonctionnement : 2 433 227.21 € (excédent)
  - section d'investissement : 2 077 262.77 € (excédent)

**Certifié conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

## 10.15 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Les opérations recensées dans le compte administratif 2024 du budget annexe réseaux de chaleur font apparaître :

### Résultat de clôture :

- Résultats de clôture de l'exercice en fonctionnement (recettes – dépenses) : 2 433 227.21 €
- Résultats de clôture de l'exercice en investissement (recettes – dépenses) : 2 077 262.77 €
- **Résultat de clôture global : 4 510 489.98 € (excédent)**

La section d'investissement étant bénéficiaire, le conseil de territoire est donc invité à affecter les résultats de chaque section comme suit et à porter ce montant au budget 2025 :

- **R002 Fonctionnement : 2 433 227.31 € (excédent)**
- **R001 Investissement : 2 077 262.77 € (excédent)**

## DELIBERATION N°XX - FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

### Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57, qui prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif,

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget annexe réseaux de chaleur,

**Vu** la délibération de ce jour arrêtant le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe réseaux de chaleur, qui fait apparaître un résultat de fonctionnement en excédent de 2 433 227.21 € et un solde d'exécution d'investissement cumulé en excédent de 2 077 262.77 €,

**Vu** l'état des restes à réaliser d'investissement du budget annexe réseaux de chaleur arrêté au 31 décembre 2024, qui présente un solde de 0.00 €

**Vu** le rapport de présentation ci-annexé,

**Considérant** que le cumul des résultats d'investissement 2024, des résultats d'investissement reportés N-1 et du solde des reports fait apparaître un excédent de 2 433 227.21 € en section de fonctionnement et un excédent de 2 077 262.77 € en section d'investissement,

### Après en avoir délibéré,

- **Affecte** l'excédent de clôture cumulé de la section de fonctionnement en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 2 433 227.21 €.
- **Affecte** le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement en recettes d'investissement au chapitre 001 « résultat d'investissement reporté » : 2 077 262.77 €.
- **Porte** ces montants au budget 2025.

Pour extrait conforme

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

## 10.16 – BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Le conseil de territoire est invité à adopter le budget primitif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2025, équilibré en dépenses et recettes pour 8 955 789.19 €.

### DELIBERATION N°XX – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID EXERCICE 2025

**Le conseil de territoire,**  
Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-5 et L.5211-1 et L.2224-1,  
**Vu** le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,  
**Vu** l'instruction comptable M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,  
**Vu** la délibération n°27 du 17 mars 2025 qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

**Considérant** le projet de budget primitif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2025,

**Après en avoir délibéré,**

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2025, équilibré à la somme de **8 955 789.19 €**

- Section de fonctionnement	3 696 824.21 €
- Section d'investissement	5 258 964.98 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour extrait conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

**10.17 – MODALITES DE REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL**

Le FPIC, introduit par le législateur en 2012, constitue un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes considérées comme moins favorisées au regard d'un certain nombre de critères : potentiel financier/habitant, potentiel fiscal/habitant, revenu/habitant...

La répartition du FPIC utilisait pendant 10 ans les critères figés à la date de la création de la MGP. Ceci explique pourquoi la ville d'Aulnay-sous-Bois n'en bénéficiait pas.

La commune de Saint-Cloud a engagé un recours qui a fait tomber le caractère figé de cette règle comme étant inconstitutionnelle. La fiscalité doit suivre l'évolution des ressources. L'impact est majeur car les nouveaux critères de répartition sont des comparaisons à l'intérieur de l'EPT et non plus au national. Le Parlement a confirmé la jurisprudence et l'a transcrite dans la Loi de Finances 2025.

Partenaires Finances Locales a réalisé la simulation suivante sur la base des chiffres 2024 disponibles, le calcul de l'écart et la proposition fait par l'EPT (sommes exprimées en euros).

	2024	2025	2025	2025
	Montant net	Simulation sur les chiffres 2024 (prévue par la loi)	Perte pour les villes (prévue par la loi)	Proposition dérogatoire (compensation de la différence par l'EPT)
EPT	-2 532 608	-2 231 000		
Aulnay-sous-Bois	0	1 922 000		Montant qui sera notifié par l'Etat
Le Blanc-Mesnil	2 555 215	1 721 000	-834 215	2 555 215
Le Bourget	470 563	383 000	-87 563	470 563
Drancy	2 457 808	2 307 000	-150 808	2 457 808
Dugny	344 888	311 000	-33 888	344 888
Sevran	2 757 244	1 958 000	-799 244	2 757 244
Tremblay-en-France	83 714	0	83 714	0
Villepinte	1 398 714	997 000	-401 714	1 398 714

Ne pouvant accepter une telle perte de recettes de fonctionnement, tous les ans, dans les villes bénéficiaires, il est proposé que l'EPT prenne à sa charge la perte de recettes de ces villes. Une telle délibération doit être prise à l'unanimité du conseil territorial ou à la majorité des 2/3 avec l'accord des conseils municipaux.

**En conséquence, il est proposé au conseil de territoire :**

- de figer, pour les contributions perçues par les villes, les montants perçus en 2024,
- de verser à Aulnay-sous-Bois le montant qui sera notifié par le régime de droit commun de 2025,
- de mettre la contribution de Tremblay-en-France, tel que prévu par le droit commun, à zéro,
- de mettre la différence à la charge de l'EPT Paris Terres d'Envol. sur le budget 2025.

**DELIBERATION N°XX – FINANCES – REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2024**

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10, L. 5216-5, L. 2336-1 et L2336-3,

**Vu** la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012,

**Vu** la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

**Vu** le budget de l'exercice en cours,

**Considérant** le budget primitif adopté pour l'exercice 2025.

**Considérant** que l'article L44 de la loi de finances pour 2012 a institué le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales nommé ci-après FPIC.

**Considérant** que la loi de finances pour 2025 fixe de nouveaux critères de répartition, à savoir des comparaisons à l'intérieur de l'EPT et non plus au national.

**Après en avoir délibéré,**

- **Figé**, pour les contributions perçues par les villes, les montants perçus en 2024,
- **Verse** à la ville d'Aulnay-sous-Bois le montant qui sera notifié par le régime de droit commun de 2025,
- **Met** la contribution de Tremblay-en-France, tel que prévu par le droit commun, à zéro,
- **Met** la différence à la charge de l'EPT Paris Terres d'Envol. sur le budget 2025 selon les montants précisés dans le tableau ci-dessous (sommes exprimées en euros) :

	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2025</b>	<b>2025</b>
	Montant net	Simulation sur les chiffres 2024 (prévus par la loi)	Perte pour les villes (prévue par la loi)	Proposition dérogatoire (compensation de la différence par l'EPT)
EPT	-2 532 608	-2 231 000		
Aulnay-sous-Bois	0	1 922 000		Montant qui sera notifié par l'Etat
Le Blanc-Mesnil	2 555 215	1 721 000	-834 215	2 555 215
Le Bourget	470 563	383 000	-87 563	470 563
Drancy	2 457 808	2 307 000	-150 808	2 457 808
Dugny	344 888	311 000	-33 888	344 888
Sevran	2 757 244	1 958 000	-799 244	2 757 244
Tremblay-en-France	83 714	0	83 714	0
Villepinte	1 398 714	997 000	-401 714	1 398 714

**Pour extrait conforme**

Le président  
**Bruno BESCHIZZA**

## 10.18 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE PARIS TERRES D'ENVOL POUR L'ANNEE 2025

Lors du conseil de territoire du 5 octobre 2020, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été instituée sur l'ensemble du territoire avec la création de quatre zones.

Afin de couvrir les coûts d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, il est nécessaire d'affecter un taux de TEOM à chacune des zones au regard des bases prévisionnelles fournies par l'administration fiscale pour 2025.

Il a été fait le choix de ne pas augmenter le taux de TEOM depuis 2023.

**Le conseil de territoire est donc invité à fixer les taux de TEOM selon les zones suivantes :**

Zones	Communes	Taux	Base prévisionnelle 2025	variation 25/24	Produits attendus
Zone 1	Aulnay-sous-Bois	9,62%	155 878 620	2,5%	14 995 523
Zone 2	Le Blanc-Mesnil	9,13%	106 829 097	2,2%	9 753 497
Zone 3	Le Bourget Drancy Dugny	8,74%	164 820 567	3,6%	14 405 318
Zone 4	Sevran Tremblay-en-France Villepinte	7,45%	255 794 493	0,5%	19 056 690
total base			683 322 777	1,9%	
total de taxe					58 211 027
variation par rapport à l'année précédente					2,01%

### DELIBERATION N°XX – FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE PARIS TERRES D'ENVOL POUR L'ANNEE 2025

**Le conseil de territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1639 A,

**Vu** la délibération 118 du 5 octobre 2020 instaurant la TEOM au sein de l'EPT,

**Vu** la délibération 119 du 5 octobre 2020 fixant les zonages de TEOM,

**Considérant** l'intérêt d'instaurer des taux d'imposition sur chacune des 4 zones définies en conseil de territoire afin de financer les dépenses d'ordures ménagères.

**Après en avoir délibéré,**

- **Fixe** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à compter de l'année 2025 sur le territoire de Paris terres d'envol selon les zones et communes suivantes à :
  - Zone 1 Aulnay-sous-Bois : 9,62 %
  - Zone 2 Le Blanc-Mesnil : 9,13 %
  - Zone 3 Le Bourget / Drancy / Dugny : 8,74 %
  - Zone 4 Sevran / Tremblay-en-France / Villepinte : 7,45 %
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour extrait conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**

## 10.19 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2025

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Elle est due par les entreprises ou les personnes qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle. Elle est assise soit sur la valeur des immobilisations pour les industriels, soit sur la valeur locative des biens utilisés par l'entreprise, pour les besoins de son activité et soumise à la taxe foncière l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition (article 1467 A du CGI).

Sans modification du taux de référence de 33,68 et après lissage, le produit de référence 2025 serait de 72 983 000 € (Source : état 1259 A UTP pour 2025). Le produit prévisionnel baisse de 4 M€ par rapport à 2024.

**Le conseil de territoire est donc invité à reconduire le taux de référence de la CFE voté en 2024, soit 33,68 %.**

### DELIBERATION N°XX – FINANCES – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2025

**Le conseil de territoire,**  
Après avoir entendu l'exposé de XXX,

**Vu** le code général des impôts,  
**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le débat d'orientations budgétaire qui s'est tenu le 26 février 2025,

**Considérant** les projections des bases fiscales pour 2025.

**Après en avoir délibéré,**

- **Fixe** le taux de la contribution foncière des entreprises à 33.68 % pour 2025.
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour extrait conforme**

Le Président  
**Bruno BESCHIZZA**